

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2021

Le vendredi douze mars deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit mars deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, avec une assistance restreinte, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Sophie DAL'PAN, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Jean-Paul DUTARD (pouvoir à Alain MARTY), Henriette ROCHE (pouvoir à Marie BELOMBO), Michel TOMAS.

Le Maire procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs. Puis, il ouvre la séance à 18h48 et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : une subvention pour le festival Chât'ORock.

Serge NAWROT est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est accepté par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Serge NAWROT

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2021 et procède à sa signature.

1-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020 : COMMUNE-LOTISSEMENT-POLE SANTE ET COMMERCIAL

Le Maire se retire de la salle en laissant la parole à Marie BELOMBO pour présenter les comptes administratifs 2020 de la commune puis du lotissement et enfin du pôle santé et commercial.

COMPTES ADMINISTRATIFS	COMMUNE	LOTISSEMENT	POLE SANTE ET COMMERCIAL	
2020				
FONCTIONNEMENT 2020				
RECETTES	1 497 530,91 €	54 419,07 €	9 927,53 €	
DEPENSES	1 134 299,05 €	329 892,27 €	10 378,10 €	
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020	363 231,86 €	-275 473,20 €	-450,57 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	237 725,35 €	0,00 €	0,00 €	
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2020	600 957,21 €	-275 473,20 €	-450,57 €	
INVESTISSEMENT 2020				
RECETTES	1 369 375,27 €	329 892,27 €	0,00 €	
DEPENSES	864 456,62 €	334 892,27 €	752 781,29 €	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2020	504 918,65 €	-5 000,00 €	-752 781,29 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	-64 442,89 €	5 000,00 €	342 078,24 €	
CLOTURE INVESTISSEMENT 2020	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €	
RESTES A REALISER DEPENSES 2020	-664 149,93 €	0,00 €	100 000,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES 2020	180 821,48 €	0,00 €	239 225,00 €	
SOLDE RESTES A REALISER 2020	-483 328,45 €	0,00 €	139 225,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-42 852,69 €	0,00 €	-271 478,05 €	
AFFECTATIONS 2021 avec RESTES A REALISER				TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €	29 772,71 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	558 104,52 €	0,00 €	0,00 €	558 104,52 €
				587 877,23 €
				587 877,23 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

A l'issue du vote, le Maire revient dans la salle de réunion et remercie les élus pour leur confiance.

Il indique à l'assemblée que les résultats des comptes de gestion établis par le Trésorier sont identiques à ceux des comptes administratifs qui viennent de leur être présentés et demande qu'ils soient approuvés.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE France SERVICES

Le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution du label France Services à la commune avec effet au 1^{er} janvier 2021 ; c'est une lettre de félicitations du Préfet qui autorisait l'activité de ce service. La Maison France Services de Château l'Evêque a donc ouvert ses portes. Il en communique les horaires d'ouverture, agents et derniers détails manquants pour finaliser l'installation (connexion internet, signalétique). Une convention a été signée entre la Préfecture et les différents partenaires qu'il énumère (CPAM, centre des finances publiques, MSA, CAF, Pôle emploi, la Poste, CARSAT, Tribunal judiciaire de Périgueux et le Conseil départemental d'accès aux droits de la Dordogne).

Il précise que la Poste verse une aide pour 20h00/hebdomadaires d'ouverture de l'agence postale et l'Etat pour 24h00/semaine pour la Maison France Services. Il ajoute que les deux agents occupent un poste de 35h00/semaine chacune et que Mme LACOUR Gaëlle est titulaire d'un contrat programme emploi compétences (PEC) financé pour 20h00 hebdomadaires par l'Etat aussi.

Le Maire refait rapidement l'historique du dossier.

Il est donc nécessaire de décider l'inscription de la commune dans ce programme.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DE SITUATIONS D'AGENTS

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de revoir la situation professionnelle de certains agents de la commune ; ils ont été reçus et leurs dossiers ont été étudiés par la commission des ressources humaines. Il donne la parole à Marie BELOMBO qui explique qu'il a fallu prendre conseil auprès des services du centre de gestion pour être sûrs de respecter la législation en vigueur. Elle présente donc les propositions de la commission des ressources humaines au Conseil municipal, au vu des qualités et des compétences des agents concernés, à savoir :

- service technique : recrutement par voie de création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- agent d'entretien : recrutement par voie de création d'un poste d'adjoint technique pour un temps hebdomadaire de 17h16 annualisé, à compter du 31 août 2021.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Avant de présenter les dossiers suivants, Marie BELOMBO explique que le contrat type 3-2 qui était utilisé jusque-là pour eux n'existe plus et qu'il est devenu obligatoire de faire une publicité appelant les candidatures et décrivant le poste à pourvoir. Elle ajoute que la commune devra recruter le candidat le plus qualifié pour l'emploi concerné parmi les réponses reçues ; afin de conserver les agents en place, il faudra faire une fiche de poste très précise et ces personnes devront faire une lettre de motivation et un cv correspondant exactement.

Tout ceci leur a été expliqué lors de l'entretien avec les membres de la commission des ressources humaines mais il semble que cela a été mal compris et qu'il faudra réexpliquer et rassurer.

Elle précise également que la CAF, qui aide au financement, et la DDCSPP, qui contrôle les accueils collectifs de mineurs, exigent du personnel qualifié (80 %) pour encadrer les enfants dans le service de l'accueil périscolaire (garderie).

- agent d'entretien : contrat 3-3 4^{ème} d'une durée d'une année à compter du 31 août 2021 sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour un temps hebdomadaire de 17h05.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- agent d'animation : contrat 3-3 4^{ème} d'une durée d'une année à compter du 31 août 2021 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour un temps hebdomadaire de 9h02.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- agent d'animation : contrat 3-3 4^{ème} d'une durée d'une année à compter du 31 août 2021 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour un temps hebdomadaire de 12h04.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le sujet de la formation est abordé et constat est fait que, dans l'intérêt de tous ces agents, il faut leur imposer une formation au lieu de juste proposer...

- agent d'animation : contrat 3-3 4^{ème} d'une durée d'une année à compter du 31 août 2021 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour un temps hebdomadaire de 10h41.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- agent d'animation : contrat 3-3 4^{ème} d'une durée d'une année à compter du 31 août 2021 sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour un temps hebdomadaire de 10h41.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

En conséquence de ces décisions, il faut maintenant :

fermer les postes de :

- adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h16) suite au recrutement de la personne,
- adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18h21) suite à la démission de l'agent,

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

ouvrir :

- deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h41),

recruter des agents par contrat en vertu de l'article 3-3 4^{ème} de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ces recrutements se feront par appel à candidatures.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- SDE24 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GARE ET DE L'ESPACE VERT EN BAS DE L'EGLISE

Le Maire propose de valider les choix des luminaires du parking de la gare du tacot et de l'espace vert en bas de l'église (présentation et argumentation des choix) dont le montant s'élève à :



- 12 527.69 € TTC

- 10 439.74 € HT

- à la charge de la commune : 90 % du HT = 9 395.75 € HT.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.



5- GROUPEMENTS DE COMMANDES DU GRAND PERIGUEUX : ADHESION DE PRINCIPE

Le Maire informe l'assemblée d'une proposition du Grand Périgueux de grouper les commandes des marchés de services pour contrôles et vérifications périodiques des bâtiments publics et de ses annexes, extincteurs, entretien d'espaces verts, peinture des stades de sport, prestations ponctuelles de nettoyage de bâtiments, marché de fourniture des produits ménagers et d'entretien des bâtiments.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- MOTION CONCERNANT LE PROJET DE REFORME DU GROUPE EDF

Le Maire rappelle qu'une motion portant les projets de réforme du groupe EDF a été envoyée aux membres du Conseil municipal pour information. Il en explique les grandes lignes et les conséquences les plus évidentes de cette réforme, notamment une augmentation du prix de l'électricité et une qualité de distribution moins bonne. Il propose que la commune prenne position pour soutenir le SDE 24 contre cette motion.

Jean-Marie PANAZOL déplore le manque de communication aux particuliers sur ce projet appelé « Hercule » et l'ouverture du capital d'EDF aux actionnaires privés ; le Maire lui répond que beaucoup de réformes ont été décidées dans les mêmes conditions, rappelle l'importance du service public du SDE24 puis, laisse la parole aux membres de l'assemblée pour s'exprimer librement sur le sujet.... Serge OULHEN apporte des précisions sur cette nouvelle organisation du groupe EDF, la volonté de l'union européenne de le diviser en trois entités, le projet Hercule, la filière nucléaire et la vente des barrages hydroélectriques... Après un échange d'informations et d'opinions de différents conseillers, le Maire confirme sa demande de soutien au SDE 24.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- ADHESION ASSOCIATION PERIGORD RAIL PLUS

Le Maire continue avec la présentation d'une association qui œuvre pour la défense, la promotion des lignes ferroviaires en Dordogne et l'amélioration des conditions de transport en milieu rural. Il demande d'adhérer à cette association (125 € par an) pour être cohérent avec l'action menée pour maintenir les arrêts de train dans la gare de Château l'Evêque. Ce sera un atout supplémentaire pour la commune en plus d'être une cause à défendre.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- SYNDICAT MIXTE OUVERT DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE : DESIGNATION DE BENEVOLES

Le Maire annonce avoir reçu un courrier de CCF (comités communaux de défense des forêts) demandant la désignation de bénévoles volontaires pour assister les pompiers dans leurs actions de lutte contre les feux de forêts. Ces personnes doivent connaître les sites à risque et leurs accès (chasseurs, agriculteurs, agents communaux, pompiers retraités...). Ils seraient amenés à travailler avec les pompiers sur la création d'un chemin d'accès dans la forêt en limite d'Agonac car les bois sont denses et sans accès (Granges Hautes à Lamour) ; le financement serait pris en charge à 80 % par ce syndicat. Cela réduirait considérablement le coût pour la commune et sécuriserait le lieu. Le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour contacter des bénévoles potentiels.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- DEMANDE DE CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire donne la parole à Serge NAWROT, membre de la commission voirie. Celui-ci indique, qu'après une visite sur site pour étudier la demande de changement d'assiette d'un chemin rural à Haut Mesplier par M. Francis MANDE, la commission émet un avis favorable car le chemin pratiqué et en état n'existe plus du tout dans son assiette. Les frais de cette opération seront à la charge de la commune tandis que les prix de vente et d'achat permettant le changement d'assiette du chemin seront de valeur égale.

Il en profite pour donner des informations sur l'état de différentes voies qui méritent des réfections et la nécessité d'implanter des ralentisseurs à certains endroits où le flux routier est important et la vitesse trop rapide. Il informe l'assemblée de l'arrivée du nouveau fourgon pour le service technique et de la mise en réparation de certains matériels... il dresse un bilan de l'état du matériel nouveau et ancien.

Joëlle DUVERNEUIL intervient pour signaler que le chemin qui va de La Borde à la route des Martyrs a été remblayé de terre, présente des irrégularités de niveau et surtout un trou qui peut être dangereux pour les usagers. Il est précisé que c'est le riverain qui a procédé à ce remblai et le Maire indique qu'il va s'occuper de ce problème.

Le Maire demande que le Conseil municipal se prononce sur le changement d'assiette du chemin rural à Haut Mesplier et lui donne pouvoir ainsi qu'au 1^{er} adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le Maire explique que pour le marché de Noël, Jean-Marie PANAZOL avait acheté un costume de Père Noël et avait fait l'avance pour le règlement. Il convient de le rembourser de 44.99 € TTC.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Jean-Marie PANAZOL ne prend pas part au vote.

11- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire indique que la SMACL a envoyé un chèque de 180.74 € pour remboursement d'un doublon de paiement d'assurance pour le pôle santé et commercial. Il demande l'autorisation de l'encaisser ; cette somme sera affectée au budget du pôle santé et commercial.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé l'ajout de ce point délibérant en début de séance.

Il informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association pour la préparation du festival Chât'ORock : Château en scène dont la présidente est Mme Corinne FERRER. Après les explications de Claire GIRY-LATERRIERE et afin de faciliter l'avancée du projet, il propose d'octroyer une subvention de 20 000 € à l'association Castel animations, organisatrice dudit festival.

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

Claire GIRY-LATERRIERE indique que l'association Château en scène est en train de finaliser ses statuts et que le bureau est constitué. Elle donne ensuite des précisions sur la logistique prévue pour le festival à venir.

13- REGLEMENT DU MARCHÉ COMMUNAL

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont bien reçu le règlement du marché communal pour information et s'ils ont besoin d'explication. Jean-Marie PANAZOL demande la confirmation de la signification et de l'interprétation de certains contenus d'articles...

Joëlle DUVERNEUIL demande si l'arrêté sur les obligations sanitaires a été renforcé car elle y a constaté des infractions aux règles en vigueur (non port du masque) et une consommation d'alcool sur la voie publique. Les nombreux élus présents tous les dimanches sur le site confirment le respect du port du masque et de la distance physique. Frédéric DELRIEUX, médecin de la commune, explique qu'il surveille particulièrement le respect des règles et que, pour preuve... il n'y a pas de cluster au marché. Le Maire ajoute que certes, il y a des moments de convivialité, mais il n'est pas fait n'importe quoi et que les administrés ne sont pas inconscients ou irresponsables.

Pierre CABOS demande si le conseiller présent sur le marché et responsable du respect de ces règles, ne pourrait pas avoir une tenue ou un signe distinctif tel que « responsable municipal COVID » ; en effet, il explique qu'il lui est arrivé d'intervenir auprès de personnes pour un rappel des gestes barrières et que, ne le connaissant pas, ces personnes ont mal pris le rappel à l'ordre alors que s'il avait eu une chasuble ou un brassard avec une telle inscription... Cette proposition est bienvenue et fera l'objet d'une suite.

Le Maire conclue avec le constat d'une belle réussite pour ce marché et fait part de la satisfaction des habitants.

Annie BEYDON demande s'il y aura une animation au prochain marché et le Maire profite de cette question pour informer les conseillers de la programmation d'une démonstration de danse par l'association S.L.C. le dimanche 4 avril 2021 et rappeler la vente des crêpes à emporter par l'association des Ptits Princes tous les premiers dimanches du mois.

Joëlle DUVERNEUIL insiste sur le fait que des bouteilles vides obstruaient l'accès au marché dimanche dernier ; nombre d'élus demandent la précision d'un horaire car ils y étaient et n'ont pas constaté ce fait. Pas de précision de l'heure. Par contre, le Maire affirme qu'il doublera de vigilance et demande à son équipe d'en faire autant.

14- CAUE

Le Maire fait part de la visite de l'équipe du CAUE dans le bourg. Il annonce les prochains rendez-vous avec l'architecte et les spécialistes de l'environnement et de l'urbanisme et précise que les élus et les habitants (riverains et autres) seront associés aux projets d'aménagement.

15- QUESTIONS DIVERSES

- a) minibus : Joëlle DUVERNEUIL demande s'il y a un règlement d'utilisation du minibus du CCAS car elle a constaté la présence d'un mégot de cigarette dans le véhicule lors de la visite de la commune avec la commission voirie. Serge NAWROT précise qu'il l'a vu, coincé dans un rail et qu'il est évident qu'il est très ancien ; le Maire confirme que le minibus n'est plus utilisé que pour les courses pour les mamies ou le transport d'enfants... donc il s'agit juste de le faire nettoyer jusque dans les moindres recoins mais que personne ne fume à l'intérieur.
- b) covid : le Maire annonce un enfant positif au covid dans l'école. Le protocole prévoit la fermeture de la classe quand il y a 3 enfants positifs. Par contre, sa classe a été déclarée « cas contact » ainsi que 2 enfants, du même foyer mais dans d'autres classes. Le Directeur de l'école a fait le nécessaire auprès de sa hiérarchie et les enfants concernés ont été mis à l'isolement. Frédéric DELRIEUX ajoute qu'il a appris que des enfants cas « contact » étaient en cours de danse le mercredi dans une salle municipale et demande que ce cours soit fermé.

Le Maire lui précise que l'inspection académique refusait de communiquer l'identité des enfants cas « contact », que la liste des participants du cours de danse ne sont pas connus de la municipalité et que, surtout, les personnes contaminées et déclarées positives n'ont pas forcément eu le comportement responsable qui s'imposait dans leur situation...

- c) acquisition de terrain : le Maire informe l'assemblée de la lenteur de la procédure pour l'achat du terrain à la succession DELPLANQUE. L'acte n'est pas encore signé mais ils demandent le paiement de la taxe foncière de l'année puisqu'ils ne devraient plus être propriétaires depuis plus d'un an maintenant ; il annonce qu'une décision devra être prise en temps voulu.
- d) élections régionales et départementales en juin : il faudra une urne pour chaque élection dans chaque bureau de vote donc deux urnes par bureau. Le Maire a déposé une demande auprès des services de la Préfecture pour déplacer les deux bureaux de vote dans la salle Eugène Le Roy afin d'avoir plus de place. Il donne le détail de l'installation ainsi que des déplacements imposés pour que les distances physiques soient respectées.
Il en profite pour solliciter la présence des élus pendant ces journées pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement. Cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal en mai.
- e) vaccination : le Maire donne la parole à Frédéric DELRIEUX pour faire le point sur le sujet. Celui-ci explique les modalités d'attribution des doses de vaccin pour les 50 à 74 ans et les consignes de l'ARS pour les conditions de leur vaccination.
Coralie JUGE prend la parole pour communiquer les détails de l'organisation des séances de vaccination des 75 ans et plus de la commune qui n'ont personne pour s'occuper de leur inscription et/ou de leur transport conjointement avec le Grand Périgueux.
- d) clés : Franck MERY invite les élus qui le souhaitent à venir à un rendez-vous avec une entreprise vendredi 19 mars à 14h30 ; il s'agit de mettre en place un système qui permette de limiter le nombre de clés des bâtiments municipaux.

Le Maire annonce la date du 7 avril pour la prochaine réunion du Conseil municipal et personne n'ayant plus de question, il déclare la séance levée à 21h45.